



**38^e SESSION DU CONSEIL INTERNATIONAL DES
BOIS TROPICAUX (OIBT)**

**JOURNEE D'INFORMATION DU PARTENARIAT POUR LES
FORETS DU BASSIN DU CONGO (PFBC)**

**PRESENTATION DE LA COMIFAC ET DE SON PLAN DE
CONVERGENCE PAR Jonas NAGAHUEDI, SECRETAIRE EXECUTIF**

Brazzaville, le 22 Juin 2005

**Excellence Monsieur l'Ambassadeur,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations
Internationales et des Bailleurs de Fonds,
Distingués Participants,
Mesdames et Messieurs,**

C'est un réel plaisir de prendre la parole devant cette assemblée, au nom du Président en exercice de la COMIFAC, son Excellence Emile DOUMBA, Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, de l'Environnement et de la Protection de la Nature de la République Gabonaise, empêché, pour vous souhaiter la bienvenue dans cette belle salle du Palais du Parlement, à l'occasion de la journée d'information du Partenariat pour les Forêts du bassin du Congo, PFBC.

Il me plaît de remercier les organisateurs, en l'occurrence les partenaires de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux, OIBT et de l'USAID, qui ont pensé organiser, en marge de la 38^e session du Conseil International des Bois Tropicaux, une journée d'information du PFBC. Cette rencontre qui se tient quatre mois après la tenue ici même à Brazzaville du deuxième Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers et la reprise de la facilitation du PFBC par la France vient à point nommer.

L'objectif des présentes assises est de présenter d'une part les actions entreprises par la COMIFAC, la facilitation française depuis le dernier Sommet des Chefs d'Etat et d'échanger d'autre part sur le cadre d'interventions des autres partenaires du Bassin du Congo. Il s'agit donc au cours de cette réunion d'informer et de s'informer sur les actions des uns et des autres ; ceci afin de favoriser la cohérence et la synergie des interventions recherchées par le PFBC dans la sous-région.

**Excellence,
Mesdames et Messieurs,**

Certains des partenaires ici présents se demandent ce que c'est que la COMIFAC et quelles sont ses missions. Je voudrais saisir cette opportunité pour les informer que :

- La COMIFAC qui signifie « Commission des Forêts d'Afrique Centrale » est une institution intergouvernementale sous-régionale qui regroupe aujourd'hui dix (10) Etats d'Afrique Centrale qui se partagent le Bassin du Congo.

- La COMIFAC a été créée en décembre 2000, à la suite du 1^{er} Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur les forêts tenu en mars 1999 à Yaoundé (Cameroun), à l'issu duquel une déclaration dite de Yaoundé a été signée par ces derniers.
- La Déclaration de Yaoundé a reçu le soutien de la Communauté internationale à travers la résolution 54/214 du 1^{er} février 2000 de l'Assemblée Générale des Nations Unies.
- Cette initiative des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale a eu le soutien d'un groupe de partenaires réunis au sein du PFBC, et dont la facilitation est aujourd'hui assurée par la France.

Mesdames et Messieurs,

En créant la COMIFAC, nos Chefs d'Etat ont voulu mettre fin à une pléthore d'initiatives sous-régionales et surtout coordonner les institutions sous-régionales pertinentes. Pour cela, la COMIFAC :

- Est l'organe politique et technique d'orientation, de coordination et de décision en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale. De ce fait, elle harmonise et coordonne les politiques forestières et environnementales de ses Etats membres ;
- Veille à la mise en œuvre du plan de convergence sous-régional.

De nombreuses actions ont été menées par la COMIFAC depuis le Sommet de Yaoundé. Pour faire le bilan de ces actions et renforcer la coopération sous-régionale en matière de forêts, un 2^e Sommet des Chefs d'Etat s'est tenu le 05 février dernier dans cette enceinte et ses principales résolutions ont porté sur :

- La signature du Traité instituant la COMIFAC ;
- L'adoption du plan de convergence sous-régional ;
- L'adoption du principe de mise en place du mécanisme de financement autonome pour soutenir le fonctionnement du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, des autres institutions de coopération sous-régionales et aussi la mise en œuvre du plan de convergence.

Excellence, Mesdames et Messieurs,

- Le Plan de convergence est le cadre de planification stratégique sur lequel les Etats d'Afrique Centrale, membres de la COMIFAC

ont convenu d'engager des actions concertées pour la conservation et la gestion durable de leurs écosystèmes forestiers ;

- Il traduit la vision commune de nos Etats et s'articule autour de dix axes stratégiques qui ont été déclinés en sous-axes et actions prioritaires à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs convergents.

Les dix axes stratégiques du plan de convergence sont par ordre chronologique :

1. Harmonisation des politiques forestières et fiscales ;
2. Connaissance de la ressource ;
3. Aménagements des écosystèmes et reboisement forestiers ;
4. Conservation de la diversité biologique ;
5. Valorisation durable des ressources forestières ;
6. Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté ;
7. Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation ;
8. : Recherche et développement ;
9. Développement des mécanismes de financement ;
10. Coopération régionale et partenariats

**Excellence,
Mesdames et Messieurs,**

- Le plan de convergence nécessite pour sa mise en œuvre un budget global d'environ 1, 5 milliard de dollar US sur 10 ans ;
- Environ 40% de ce budget sera financé par les Etats membres. Bien que quelques partenaires se soient engagés à financer certaines actions, il reste encore un gap important de financements additionnels pour la mise en œuvre dudit plan.

C'est le lieu de rappeler que les forêts du Bassin du Congo reçoivent comparativement aux autres massifs forestiers tropicaux, très peu de financements internationaux.

Compte tenu du mandat de la Présidence Gabonaise en exercice, les efforts de la COMIFAC à court terme vont porter essentiellement sur trois axes prioritaires suivants :

- Harmonisation des politiques forestières et fiscales ;

- Développement des mécanismes de financement ;
- Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation.

En plus de ces trois axes prioritaires, la valorisation durable des ressources forestières (valorisation économique des filières: bois, faune, PFNL, tourisme ; suivi de la gestion et de l'utilisation des ressources et contrôle forestier; certification forestière et traçabilité ; lutte contre l'exploitation illicite des ressources forestières et contre le braconnage) est aussi une de nos priorités.

Je suis heureux de vous informer que certaines actions des axes sus-évoqués ont déjà démarré; ceci avec l'appui des partenaires comme la FAO, la Coopération française que je tiens ici à remercier. Aussi, les remerciements à d'autres partenaires comme la Banque Mondiale, WWF, la GTZ, PNUD, GEF, l'Union Européenne, qui se sont manifestés pour un appui au plan de convergence.

Quelques actions majeures du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à court terme sont :

- Coordonner et faire valider l'étude de faisabilité pour la mise en place du fonds sous-régional autonome pour le financement du Secrétariat Exécutif, des institutions de coopération sous-régionales en matière de forêts et aussi de la mise en œuvre du plan de convergence ;
- Coordonner et faire valider l'étude sur l'harmonisation des politiques et législations forestières en Afrique Centrale ;
- Coordonner et faire valider l'étude sur les ajustements de fiscalités forestières en Afrique Centrale ;
- Elaborer et faire adopter une convention sous-régionale sur le contrôle forestier ;
- Participer au groupe de travail sur les mécanismes de financement novateurs mis en place par la Facilitation française ;
- Assurer la mise en œuvre du processus AFLEG/FLEGT en développant une stratégie sous-régionale ;
- Elaborer et faire adopter le programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification en Afrique Centrale ;
- Organiser une série de formation des experts sous-régionaux sur les mécanismes de financement novateurs, sur les aménagements forestiers, etc ;
- Suivre le processus de ratification du Traité dans les Etats signataires ;

- Procéder à la déclinaison opérationnelle du plan de convergence pour favoriser une bonne visibilité de sa mise en oeuvre.

Compte tenu de son urgence, le Secrétariat Exécutif organise en fin de ce mois, avec l'appui de la GTZ, un atelier pour lancer le processus d'opérationnalisation du plan de convergence. Cet exercice d'opérationnalisation impliquera les acteurs nationaux et sous-régionaux et permettra à base des programmes définis, de spécifier les modalités de mise en œuvre des actions et le budget nécessaire.

**Excellence,
Mesdames et Messieurs,**

Pour garantir la mise en œuvre du plan de convergence et selon l'article 18 du Traité, la COMIFAC travaille en étroite collaboration avec les autres institutions sous-régionales et régionales. On peut citer :

- L'Organisation Africaine de Bois, OAB, pour les questions d'économie forestière, de certification et de commerce de produits forestiers ;
- L'Agence Intergouvernementale pour le Développement de l'Information Environnementale, ADIE, pour la gestion de l'information environnementale et sa diffusion auprès de l'ensemble des partenaires ;
- L'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique, OCFSA, pour la biodiversité et la lutte anti-braconnage transfrontalière ;
- Le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale, RAPAC, pour la gestion du réseau des aires protégées de la sous-région ;
- La Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale, CEFDHAC, pour l'animation des processus de concertation des différentes parties prenantes (administration, ONG, populations locales, société civile, partenaires internationaux) au sein du forum sous-régional et des forums nationaux.

En plus de ces institutions sous-régionales, la COMIFAC travaille avec les différents partenaires engagés dans la conservation et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo. Elle est à cet effet le point focal du PFBC en Afrique Centrale. Un exemple de partenariat que je voudrais citer est celui conclu récemment avec la FAO pour un projet d'appui à la mise en œuvre de certaines activités du plan de convergence. Aussi, un cadre de partenariat a été négocié avec la Coopération française,

facilitateur du PFBC. Vous aurez donc le privilège d'écouter après cet exposé, les axes d'appui que la Facilitation Française compte apporter au programme d'activités de la COMIFAC dans les 12 mois à venir. De même qu'un cadre de collaboration est entrain d'être mis en place avec la Coopération allemande.

**Excellence,
Mesdames et Messieurs,**

Je me réjouis de la présence remarquable à cette réunion d'un grand nombre des partenaires, ce qui témoigne à juste titre de l'intérêt que vous accordez à la gestion durable des forêts du Bassin du Congo.

Je voudrais réitérer les remerciements de la COMIFAC à l'endroit de tous les partenaires pour leur contribution importante dans la sous-région.

La COMIFAC restera toujours votre interlocuteur privilégié en Afrique Centrale pour suivre, coordonner et harmoniser toutes les stratégies et initiatives en matière de forêts et d'environnement, conformément aux engagements des Chefs d'Etat.

Compte tenu de nombreux défis et enjeux actuels liés à la mise en œuvre du plan de convergence, j'exhorte tous les partenaires ici présents, à accroître leurs efforts et appuis en faveur des forêts d'Afrique Centrale, ce riche patrimoine mondial.

Au nom de la COMIFAC et de son Président en exercice, je vous remercie de votre attention.